

**DELIBERATION N°2023-24_101
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 27 juin 2024

14. Processus de révision des maquettes

La délibération étant présentée pour DECISION.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 14 Membres représentés : 9 Total : 23	Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0

Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Franche Comté notamment l'article 41.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le processus de révision des maquettes.

Besançon, le 3 juillet 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services

Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
- Processus des maquettes

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté.*

PROCESSUS ET CALENDRIER REVUE DES MAQUETTES

Juin 2024



UNIVERSIT^é DE
FRANCHE-COMT^é

univ-fcomte.fr

Accréditation 2024-2028

- **Critère évaluation – Hceres** : Pilotage et amélioration continue de l'offre de formation
Recommandation /Rapport évaluation du projet offre de formation – Juin 2023 : « *Veiller à une appropriation et à une mise en œuvre effective du cahier des charges des conseils de perfectionnement au travers de conseils de perfectionnement opérationnels et pérennes* ».
- **Critère d'accréditation - DGESIP** – Cadre national des formations – arrêté de 2014
- **COMP** - Contrat d'objectif, de moyens et de performance / état : Taux de réussite étudiant

Les engagements à l'uFC

- **Généralisation des conseils de perfectionnement** - Charte et modèle de CR - votés en cfvu le 29/06/23 ⇒ *Suivi des CP*
- **Evaluation des enseignements** : EVAMAINE
- **Mise en place de l'APC** – obligation de la loi de 2018
- **La formation tout au long de la vie** - Qualiopi

- ❖ Engagements pris dans le contrat et dans le COMP

- ❖ Suivi des engagements :
 - Suivi des CP
 - Processus de révision des maquettes

Révision des maquettes

- processus d'amélioration continue des formations au service de la **réussite étudiante** et **insertion** professionnelle

Acteurs

Enseignants
Directeurs Etudes
Scolarité
CAP/SUP-FC

Pilotage
soutenabilité
BES
DSIN
Gouvernance

Instances

Conseil
perfectionnement
Conseil de Gestion

CFVU
CA

Outils

KOFR
APOGEE
ADE

Communication
Offre de Formation
Plateformes

Les modifications sollicitées doivent être conforme à :

la lettre de cadrage pour les maquettes de Licence, Licence professionnelle et Master votée en CFVU du 23/02/2023.

Rappels des principaux points :

- Structuration de la formation 5 UE de 6 ECTS en principe
- Mutualisation
- Valorisation de l'engagement étudiant
- Lien avec le monde socio-économique
- Identification des mises en situation pratique et professionnelle
- L'ouverture à l'international
- Le lien formation-recherche
- La spécialisation progressive en licence
- La mise en œuvre de l'APC
- Le développement des pédagogies actives
- Les aptitudes et compétences culturelles, professionnelles et transversales
- Le développement de la formation continue et de l'alternance
- L'insertion professionnelle

Les modifications sollicitées doivent être conforme à :

la lettre de cadrage pour les maquettes de Licence, Licence professionnelle et Master votée en CFVU du 23/02/2023.

- La soutenabilité financière

Une régulation du nombre heures d'enseignement étudiant avec des volumes horaires maximum fixés à :

- 550h (hors stage) en Licence professionnelle, dont 120 à 150h de projet tuteuré.
- 1500h en Licence ou jusqu'à 1600h si la formation comporte au minimum 200 h de TP
- 750h en Master, hors projet et stage.
Dans le cas d'un master en alternance, le volume horaire est fixé à 805h.

La répartition entre CM, TD et TP relève naturellement de critères pédagogiques et non économiques

Les 2 temps forts de l'année Universitaire pour actualiser l'offre de formation

Temps 1

1. Conseil de perfectionnement 2^{ème} semestre : fin d'année universitaire en juin 2024
2. Envoi des comptes-rendus pour le 13 septembre 2024 (dernier délai) et formalisation des demandes de modifications (cf formulaire)*
3. Validation en CFVU 23/09/2024
4. Publication de l'offre actualisée par le BES pour le 15/12/2024
5. Saisie dans le SI (scolarité) pour mise en œuvre en septembre 2025

Temps 2

1. Conseil de perfectionnement 1^{er} semestre : février 2025
2. Envoi des comptes-rendus pour le 10 mars 2025 (dernier délai) et formalisation des demandes de modifications (cf formulaire)*
3. Validation en CFVU 27/03/2025
4. Saisie dans le SI (scolarité) et mise à jour du site (BES) pour une mise en œuvre septembre 2025.

** En l'absence de conseil de perfectionnement ou de formalisation de la demande de modification dans le compte-rendu du conseil de perfectionnement, l'avis motivé de l'équipe pédagogique sera requis*

Les demandes de création ou de modification de parcours seront obligatoirement étudiées lors des conseils de perfectionnement du mois de Juin.

Charte des conseils de perfectionnement

Modèle de compte-rendu

Formulaire simplifié